



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Elise LEGRAND
Tél : +33 2 31 30 64 29
Courriel : elise.legrand@calvados.gouv.fr

Caen, le 08/12/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ (n° de SIRET 20006556300013)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 le montant de 49 394,23 € est attribué au bénéficiaire de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 1 066,62 € pour les dépenses de fonctionnement et à 300 044,26 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 11 681,87 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGE	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGE	244 621,60 €	40 127,73 €
dont dépenses de fonctionnement	1 066,62 €	174,97 €
615221 Bâtiments publics	1 066,62 €	174,97 €
dont dépenses d'investissement	243 554,98 €	39 952,76 €
2313 Constructions	164 097,10 €	26 918,49 €
21351 Bâtiments publics	22 012,61 €	3 610,94 €
2188 Autres	22 383,26 €	3 671,76 €
215738 Autre matériel et outillage de voirie	12 456,00 €	2 043,28 €
21838 Autre matériel informatique	22 214,10 €	3 644,00 €
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	391,91 €	64,29 €
Budget annexe : OM COLL-CC NRDIE-CAB-PAYS AUGE	56 489,28 €	9 266,50 €
dont dépenses d'investissement	56 489,28 €	9 266,50 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	14 002,68 €	2 297,00 €
2188 Autres	36 687,60 €	6 018,23 €
21828 Autres matériels de transport	759,00 €	124,51 €
21838 Autre matériel informatique	5 040,00 €	826,76 €
TOTAL	301 110,88 €	49 394,23 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ		10 229,87 €
dont dépenses de fonctionnement		5 392,72 €
65811	Droits utilisation informatique en nuage	3 232,06 €
	ce n'est pas un contrat laas	3 232,06 €
2028-1	MAD E-PACK HYGIENE PERIODE AOUT A OCT 23 MISE A DISPOSITION E-PACK HYGIENE FAC NOFR202301-069833-3	572,04 €
2066-2	INSTALLATO CONCERTO MOBILITE OPUS LICENC FAC NOFC23080206 DU 23/08/2023	420,00 €
2138-1	FACT. NOFAC2308CA902287 09/08/2023 KOESIO CORPORATE IT FAC NOFAC2308CA902287	10,08 €
2141-1	LICENCE OFFICE 365 P2 KOESIO CORPORATE IT FAC NOFAC2309CA901588	10,08 €
2256-1	FACT. NOFC23080241 29/08/2023 ARPEGE FAC NOFC23080241 DU 29/08/2023	1 800,00 €
2331-1	ABT CONCERTO MOBILITE 01/09>31/12/23 FAC NOFC23090180 DU 26/09/2023	114,05 €
2391-1	MICRO 365 BUS LOT 3 LICENCES - PERIODE 2 FAC NOFAC2309CA909024	305,81 €
615221	Bâtiments publics	2 160,66 €
	bien meuble	2 160,66 €
2479-1	REPLACEMENT ADOUCISSEUR CANTINE UNITE B FAC NO24/123 DU 21/08/2023	2 160,66 €
dont dépenses d'investissement		4 837,15 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 837,15 €
	mandat 118 rejeté	-6,18 €
132-1	REDUC.PIECE 118 BORD. 27 REDUC PIECE NO 118 BORD 27	-6,18 €
	Travaux réalisés sur un bien dont la collectivité n'est pas propriétaire (les dépenses ne sont éligi	4 843,33 €
1988-1	DGD ACOMPTE NO9 DU 12/07/2023 BEFFROI LOT 8 - PLATRERIE SECHE FAC NODGD DU 30/03/2023	4 843,33 €
Budget annexe : OM COLL-CC NRDIE-CAB-PAYS AUGÉ		1 452,00 €
dont dépenses de fonctionnement		1 452,00 €
65811	Droits utilisation informatique en nuage	1 452,00 €
	Il ne s'agit pas d'une dépense d'informatique en nuage - erreur d'imputation	1 452,00 €
708-1	LICENCE APPAREIL DE DIAGNOSTIC MEGA MACS FAC NO0000795105 DU 15/09/2023	1 452,00 €
TOTAL		11 681,87 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGE		Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGE		15 185,24 €
dont dépenses de fonctionnement		15 185,24 €
65811	Droits utilisation informatique en nuage	15 185,24 €
2039-	ACQUISITION SOLUTION MDM HEBERGEE FAC NOF230663 DU 28/07/2023	15 185,24 €
1		
Budget annexe : OM COLL-CC NRDIE-CAB-PAYS AUGE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL		15 185,24 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : OM COLL-CC NRDIE-CAB-PAYS AUGÉ	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ		Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC NORMANDIE-CABOURG-PAYS AUGÉ		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : OM COLL-CC NRDIE-CAB-PAYS AUGÉ		22 282,76 €
dont dépenses d'investissement		22 282,76 €
21828	Autres matériels de transport	22 282,76 €
Dépense(s) dont une partie n'est pas grevée de TVA		22 282,76 €
595-1	CAMION BENNE BRIGADE VERTE REPRISE BENNE EM358SQ FAC NO317597 DU 25/07/2023	22 282,76 €
TOTAL		22 282,76 €